

**ACTE CONTRESIGNE PAR AVOCATS  
FORMALISANT LES PRETENTIONS DES PARTIES**  
*(articles 1564-3, 1564-4, 1464-7 du code de procédure civile)*

**ENTRE :**

Madame/Monsieur PRENOMS NOM  
né(e) le DATE DE NAISSANCE à LIEU DE NAISSANCE, de nationalité NATIONALITE, exerçant la  
profession de PROFESSION, demeurant ADRESSE <sup>1</sup>

**Assisté de Maître X, Avocat au Barreau de , demeurant , tel,**

***D'une part***

**ET**

Madame/Monsieur PRENOMS NOM  
né(e) le DATE DE NAISSANCE à LIEU DE NAISSANCE, de nationalité NATIONALITE, exerçant la  
profession de PROFESSION, demeurant ADRESSE <sup>1</sup>

**Assistée de Maître Y, Avocat au Barreau de , demeurant, tel,**

***D'autre part***

---

<sup>1</sup> Si personne morale, indiquer : Forme dénomination siège social de la personne morale, et la mention  
« prise en la personne de son... (désigner l'organe représentant légalement la personne morale)

---

## Rappel des faits :

---

Rappel des faits essentiels à la compréhension du litige, exposés de façon objective. Il s'agit des faits non contestés.

---

## Rappel de la procédure :

---

Madame / Monsieur NOM et Madame / Monsieur NOM sont parties à une procédure pendante devant le Juge de la Mise en Etat de la CHAMBRE du Tribunal Judiciaire de VILLE TRIBUNAL, sous le numéro RG xx/xxxx, en suite de l'assignation délivrée par Madame / Monsieur NOM le DATE, ayant fait l'objet d'un retrait du rôle / de la fixation d'une date de clôture au XXX par ordonnance du juge de la mise en état en date du XXX.

En effet, Madame/Monsieur NOM et Madame/Monsieur NOM ont signé une convention de procédure participative de mise en état le XXX.

Les prétentions initiales de Madame/Monsieur NOM dans son assignation étaient les suivantes : (reproduire le dispositif de l'assignation).

(Eventuellement, les conclusions en réponse communiquées pour l'audience de mise en état du DATE contenaient les prétentions de Madame/Monsieur NOM, à savoir : reproduire le dispositif des conclusions).

La phase conventionnelle a permis de mettre l'affaire en état d'être jugée.

(Eventuellement : Elle a également permis de trouver un accord partiel sur le fond du litige.)

Le présent acte a pour objet, en application des articles 1564-3 et suivants du code de procédure civile, de formaliser les prétentions respectives des parties afin qu'il soit statué sur celles-ci.

---

## PRETENTIONS DES PARTIES :

---

### 1° - PRETENTION COMMUNE AUX DEUX PARTIES :

Madame/Monsieur NOM et Madame/Monsieur NOM sollicitent l'homologation de l'accord partiel joint aux présentes, formalisé conformément aux dispositions prévues à l'article 1555-1 du CPC, signé le DATE SIGNATURE DE L'ACCORD

### 2° - PRETENTIONS RESPECTIVES DES PARTIES RELATIVEMENT AUX POINTS SUR LESQUELS ELLES RESTENT EN LITIGE :

Les parties restent en litige sur : (lister les points de désaccord que le juge devra trancher).

Ces points de désaccord seront successivement exposés, les parties exposant chacune, pour chaque désaccord, ses prétentions, et ses moyens fondés en droit et en fait, et visant les pièces communiquées à l'appui de ces moyens.

**2.1 : Madame/ Monsieur NOM présente la prétention suivante :** Formaliser la prétention (« demande » en justice)<sup>2</sup>

#### 2.1.1 : Développements exposés par Madame/ Monsieur NOM

**Cette prétention est fondée sur les moyens en droit et en faits suivants, étayés des pièces ici invoquées :**

Formaliser la prétention (« demande » en justice), la fonder en droit et en fait, viser pour chaque moyen les pièces au soutien de la démonstration.

#### 2.1.2 : Développements exposés en défense à cette prétention par Madame / Monsieur NOM

**Madame / Monsieur NOM s'oppose à cette prétention, au vu des moyens en droit et en faits suivants, étayés des pièces ici invoquées :** Formaliser la « demande » de débouter de la prétention de l'autre partie, fonder cette demande en droit et en fait, viser pour chaque moyen les pièces au soutien de la démonstration.

**2.2 : Madame/ Monsieur NOM présente à titre subsidiaire la prétention suivante :** Formaliser la prétention (« demande » en justice)<sup>3</sup>

---

<sup>2</sup> Répéter ce paragraphe pour chaque prétention principale du demandeur à l'instance judiciaire

<sup>3</sup> Répéter ce paragraphe pour chaque prétention subsidiaire du demandeur à l'instance judiciaire

**2.2.1 : Développements exposés par Madame/ Monsieur NOM**

**Cette prétention est fondée sur les moyens en droit et en faits suivants, étayés des pièces ici invoquées :**

Formaliser la prétention (« demande » en justice), la fonder en droit et en fait, viser pour chaque moyen les pièces au soutien de la démonstration.

**2.2.2 : Développements exposés en défense à cette prétention par Madame / Monsieur NOM**

**Madame / Monsieur NOM s'oppose à cette prétention, au vu des moyens en droit et en faits suivants, étayés des pièces ici invoquées :** Formaliser la « demande » de débouter de la prétention de l'autre partie, fonder cette demande en droit et en fait, viser pour chaque moyen les pièces au soutien de la démonstration.

**2.3 : Madame/ Monsieur NOM présente reconventionnellement la prétention suivante :**  
Formaliser la prétention (« demande » en justice)<sup>4</sup>

**2.3.1 : Développements exposés par Madame/ Monsieur NOM**

**Cette prétention est fondée sur les moyens en droit et en faits suivants, étayés des pièces ici invoquées :** Formaliser la prétention (demande en justice), la fonder en droit et en fait, viser pour chaque moyen les pièces au soutien de la démonstration.

**2.3.2 : Développements exposés en défense à cette prétention par Madame / Monsieur NOM**

**Madame / Monsieur NOM s'oppose à cette prétention, au vu des moyens en droit et en faits suivants, étayés des pièces ici invoquées :** Formaliser la « demande » de débouter de la prétention de l'autre partie, fonder cette demande en droit et en fait, viser pour chaque moyen les pièces au soutien de la démonstration.

---

## DISPOSITIF :

---

**En conséquence :**

**Madame/Monsieur NOM et Madame/Monsieur NOM sollicitent conjointement du Tribunal :**

Homologuer l'accord partiel constaté par acte contresigné par avocats en date du DATE, annexé aux présentes.

---

<sup>4</sup> Réitérer ce paragraphe pour chaque prétention reconventionnelle du défendeur à l'instance judiciaire

**Madame/Monsieur NOM sollicite du Tribunal :**

**Prétentions :** Rappel des prétentions de la première partie (formulation classique du dispositif d'une assignation ou de conclusions)

**Madame/Monsieur NOM sollicite du Tribunal :**

**Prétentions :** Rappel des prétentions de la seconde partie (formulation classique du dispositif d'une assignation ou de conclusions)

---

## Information et conseils des parties

---

Maître X, conseil de Madame/Monsieur PRENOMS NOM, et Maître Y , Conseil de Madame/Monsieur PRENOMS NOM, après avoir donné lecture de cet acte aux parties et recueilli leurs signatures sur ledit acte, à la date mentionnée ci-après, le contresignent, avec l'accord des parties. Conformément à l'article 66-3-1 de la loi du 31 décembre 1971, ces contreseings attestent que chacun d'eux a pleinement éclairé la partie qu'il conseille sur les conséquences juridiques de cet acte, ce que les parties reconnaissent, chacune pour ce qui la concerne.

Cet acte fait foi de l'écriture et de la signature des parties, tant à leur égard qu'à celui de leurs héritiers ou ayants cause. La procédure de faux prévue par le code de procédure civile lui est applicable (article 1374 du code civil).

Chacun des avocats contresignataires de cet acte a personnellement vérifié l'identité et la capacité des signataires.

---

## Conservation de l'acte d'avocat

---

Le présent Acte d'Avocat va faire l'objet d'un enregistrement et d'une demande de conservation et d'archivage auprès du service AvosActes dont l'adresse postale est : Avosactes – SCB – 400, chemin des Jallasières – CS 30002 – 13150 EGUILLES.

La conservation et l'archivage des Actes d'Avocat sont effectués pour une durée limitée à 75 ans s'agissant des supports numérisés et numériques natifs, et sans limite de temps s'agissant des documents conservés sur support papier.

Maître X est expressément désigné Avocat Déposant et s'engage à effectuer les formalités nécessaires aux fins d'enregistrement, de conservation et d'archivage du présent Acte d'Avocat auprès du service AvosActes dans un délai de deux mois à compter de la signature des présentes.

La délivrance d'un exemplaire numérique de l'Acte d'Avocat pourra être ultérieurement sollicitée par :

- L'Avocat Déposant qui est chargé des formalités d'enregistrement du présent Acte d'Avocat
- Les Avocats autres que l'Avocat Déposant, qui ont également apposé leur contreseing sur le présent acte
- L'une des parties signataires, en vertu d'un mandat exprès qu'elle donnera à son conseil, si celui-ci n'est ni l'Avocat Déposant, ni l'un des Avocats qui ont apposé leur contreseing sur le présent acte.

Le contenu de l'acte ne fait l'objet en aucune façon d'un quelconque traitement informatique.

### **INFORMATION CNIL :**

Les informations recueillies lors de l'enregistrement du présent acte auprès du service AvosActes font l'objet d'un traitement informatique déclaré auprès de la Commission de l'Informatique et des Libertés (CNIL n°1711565 v 0). Le contenu de l'acte ne fait l'objet en aucune façon d'un quelconque traitement informatique.

Les données recueillies sont seulement destinées à assurer l'archivage et la traçabilité du présent acte afin de pouvoir en délivrer copie selon les modalités décrites dans la « clause relative à la conservation de l'Acte d'Avocat »

Concernant les personnes physiques, il s'agit de la date de l'acte, la nature de l'acte signé, les coordonnées de l'acte qui les a conseillées, les éléments d'identification relatifs à leur état civil : nom patronymique, prénom, date de naissance et adresse.

De convention expresse, par les présentes, les personnes physiques, parties signataires et Avocats Utilisateurs, dont les informations personnelles susvisées ont été transmises au service AvosActes, renoncent à s'opposer au traitement de ces informations, ainsi qu'il est dit à l'article 38 al. 3 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978.

En revanche, ces personnes bénéficient d'un droit d'accès, de modification et de rectification des données qui les concernent conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978.

Les demandes sont à adresser au responsable de traitement, Exploitant du service AvosActes – SCB – 400, Chemin des Jallasières – CS 30002 -13510 EGUILLES

### **Fait à**

### **Le**

**En X exemplaires dont un pour le tribunal et un exemplaire pour la conservation auprès du service AvosActes**

Madame/Monsieur PRENOMS NOM	Madame/Monsieur PRENOMS NOM
Me X Avocat	Me Y Avocat